

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ^{examen professionnel} B.en. A. ⁹⁶⁶⁶⁶⁷

Section/S spécialité/Série : interne

Epreuve : étude d'un dossier

Matière : Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

124

Depuis plusieurs années s'opère une prise de conscience par les pouvoirs publics comme par les consommateurs de l'importance et de l'urgence à modifier nos comportements de consommation afin de préserver notre environnement et une planète aux ressources limitées. Cette volonté s'inscrit dans de nombreux domaines de l'économie et s'illustre notamment sur la feuille de route pour l'économie circulaire (FRECE) établie en 2018 par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Ce document fixe des objectifs pour permettre le développement d'une économie circulaire c'est à dire tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des produits afin d'améliorer à la fois les procédés de conception, la gestion des déchets et ainsi limiter le gaspillage des ressources.

Ces objectifs ambitieux nécessitent de repenser entièrement nos modèles économiques actuels.

Parmi ces objectifs figurait un dispositif visant à développer et promouvoir la réparation des produits électriques et électroniques (IA). Mieux informé, le consommateur peut ainsi devenir un acteur de cette transition (IB).

A terme, le développement de ce dispositif devrait engendrer une évolution des marchés pour les opérateurs économiques (IIA) dont les pouvoirs publics seront également acteurs et régulateurs (IIB).

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

I le développement de l'économie circulaire par la mise en avant de la réparabilité des produits

Le dispositif relatif à la réparabilité des produits électriques et électroniques vise avant tout à une meilleure information des consommateurs (A). Mieux informé, le consommateur peut choisir de façon éclairée de devenir un acteur de l'économie circulaire par ses choix d'achat (B).

A) le dispositif applicable à la réparabilité des produits électriques et électroniques

La feuille de route pour une économie circulaire a mis en avant plusieurs mesures phares qui permettraient d'allonger la durée de vie des produits. Parmi ces mesures l'on peut citer l'augmentation, au niveau européen, de la durée de la garantie légale de conformité par les appareils électroménagers, le développement de plateformes permettant de mettre en relation services de réparation et consommateurs mais aussi l'obligation d'affichage d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le décret 2020-1757 du 29/12/20 détaille les différentes modalités de cet affichage qui devra être apposé sur ou à proximité directe du produit, qu'il soit vendu en magasin ou en ligne et selon un formalisme bien précis afin qu'il soit aisément identifiable par le consommateur, dans le même esprit qu'une étiquette énergie, un nutriscore ou un DPE.

Cet indice de réparabilité se matérialisera donc par une note sur 10 et d'un code couleur allant du rouge au vert. La liste des produits devant comporter cet indice est fixée et pourra évoluer. Depuis le 1^{er} janvier, ce sont notamment les smartphones, les ordinateurs portables, les téléviseurs ou encore les lave-linge qui supportent cette obligation.

Cette note est établie par les fabricants sur la base de plusieurs critères et notamment la durée de disponibilité de la documentation technique, le caractère démontable du produit et la durée de

la disponibilité des pièces détachées ainsi que leur prix.

Le défaut de cet affichage pourra être sanctionné d'une amende administrative dont le montant ne pourra excéder 3000€ pour la personne physique et 15000€ pour la personne morale.

Cet affichage sera complété progressivement par d'autres affichages relatifs à la durée de disponibilité des pièces détachées en 2022 et par un indice de durabilité en 2024.

L'objectif de cet affichage est notamment de mieux informer le consommateur et le guider dans ses choix vers une consommation plus responsable.

B) Le consommateur : un acteur de l'économie circulaire.

D'après une enquête de l'IFOP de mars 2018, seuls 38% des Français font réparer leurs appareils.

Ce chiffre s'explique par plusieurs facteurs: les consommateurs ont encore peu le réflexe de faire réparer leurs appareils car cela peut être coûteux, long et compliqué de trouver un réparateur.

Lorsque l'on souhaite par exemple remplacer un écran de smartphone cassé, selon les modèles et les marques des appareils, cette réparation peut coûter jusqu'à une centaine d'euros tandis que certains opérateurs téléphoniques proposent des remises conséquentes sur l'achat d'un appareil neuf et disposant des dernières technologies.

Ces freins à la réparation sont également issus d'une "obsolescence culturelle" qui pousse le consommateur, à travers les publicités, à vouloir des nouveautés et le modèle le plus performant.

La découverte des procédés d'obsolescence programmée et la prise de conscience commune de la nécessité de réduire son empreinte écologique ont petit à petit permis le développement d'une économie solidaire et de l'usage, portée par la demande croissante des consommateurs.

Ces consom'acteurs peuvent, par leurs actes d'achat, orienter le développement de l'économie vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Concernant les produits électriques et électroniques, il s'agirait de lever les freins qui existent pour inciter les consommateurs à s'orienter vers la réparation plutôt qu'un achat neuf, ou le réemploi avec le développement de la vente de produits reconditionnés.

Le développement d'ateliers pour former les consommateurs à l'entretien de leurs appareils et aux menues réparations, comme cela est déjà proposé dans certains magasins de bricolage permettrait également de conforter ces réflexes "réparation" et "réutilisation".

Le consommateur, par ses choix d'achat, pourra entraîner une modification des marchés et de leurs équilibres.

II Les effets du dispositif applicable à la réparabilité des produits électriques et électroniques sur les équilibres économiques des marchés.

La mise en place d'un dispositif visant à promouvoir et développer un réflexe de réparation et recyclage ^{des produits} plutôt qu'au remplacement systématique par des produits neufs devrait avoir un effet sur les opérateurs économiques (A) et sur les pouvoirs publics (B).

A Un effet sur les opérateurs économiques.

Vouloir passer d'une économie linéaire à une économie circulaire nécessite de repenser l'ensemble du cycle de vie des produits dès le stade de la conception: le choix des matériaux, les techniques de construction, la gestion des déchets et le recyclage.

La réparation des produits n'est à l'heure actuelle que peu plébiscitée car elle est coûteuse, à la fois par le consommateur mais aussi par le professionnel: coût des pièces détachées, coût pour l'obtention d'un agrément auprès de certaines marques...

Certains modes de fabrication des produits rendent également la réparation difficile.

Le secteur de la réparation est constitué de petites entreprises indépendantes tandis que les fournisseurs de pièces détachées sont très concentrés, ce qui peut rendre les relations commerciales déséquilibrées.

Certaines marques ont pourtant mis en avant depuis plusieurs années la réparation des produits comme par exemple SEB (réparabilité pendant 10 ans) ~~et certaines~~ et qui propose désormais un forfait réparation en fonction du type de produits.

Un système de notation au regard de la réparabilité des produits ne pourra qu'encourager les entreprises, fabricants

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'emargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : proximité B.e.n.A

Section/S spécialité/Série : interne

Epreuve : étude d'un dossier

Matière : Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

124

comme distributeurs, à proposer des produits qui attireront les consommateurs avec une notation positive.

Ce comportement est déjà constaté avec les systèmes de notation des consommateurs (type Google, trustpilot) où l'on voit les entreprises redoubler d'efforts pour bénéficier d'une notation positive et tenter de l'améliorer.

Mais cette évolution de comportement pourra également engendrer des biais et des tentatives de contournement de la loi que le législateur devra surveiller et modérer.

B) les effets sur les pouvoirs publics.

Le développement d'une économie circulaire va entraîner une modification des comportements des consommateurs et des entreprises.

L'état sera également acteur de ce changement, en interne par ses comportements de consommation (utilisation de papier recyclé, de pneus rechapés) mais aussi en externe pour orienter les comportements en proposant des évolutions réglementaires et par la surveillance des marchés afin de protéger le consommateur, veiller à ce qu'il soit correctement informé dans ses actes d'achats mais aussi le rendre acteur de l'évolution des modes de consommation et lui permettre de signaler rapidement et aisément d'éventuelles problématiques (Signalcons).

Les services de contrôle devront également être vigilants à l'équilibre des forces entre les opérateurs économiques et aux dérives que ces évolutions pourraient causer.

Elle pourrait également être amenée à vérifier la véracité du mode de calcul de cet indice de réparabilité qui est calculé

.5./6..

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

par le professionnel et pourrait être remis en cause.
De façon plus générale, le développement de la réparabilité des produits pourrait être encouragé par des incitations fiscales en minisant le coût du recyclage et en augmentant les taxes sur les déchets.

En conclusion, les mesures mises en place pour permettre la mise en avant de produits plus facilement réparables devraient permettre aux consommateurs de poursuivre la transition d'un modèle économique consumériste vers un modèle plus responsable.

En tant que garante de l'ordre public économique et de la protection des consommateurs et de la concurrence, la DGCCRF doit veiller au respect de cet ordre.

Dans le cadre du plan stratégique 2020-2025, se recentrer sur les secteurs émergents, l'économie circulaire est donc l'un des secteurs prioritaires par cette administration.